

Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil comme outils de réponse d'urgence à la crise du COVID-19 : la subvention d'urgence de la Namibie

En pleine crise sanitaire du COVID-19, le Gouvernement namibien a réussi à distribuer rapidement une subvention d'urgence (750 dollars namubiens) à 749 000 citoyens répondant aux critères fixés, sur une population totale de 2,4 millions de personnes. Cette initiative a été saluée aux niveaux national et régional. La présente fiche technique examine le rôle qu'ont joué le système namibien d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité dans cette initiative. Le système intégré que le Gouvernement a conçu, mis en place et appliqué méthodiquement au cours des dix dernières années a prouvé sa valeur comme appui au Gouvernement dans sa gestion efficace d'un vaste régime de protection sociale.

Alors que le COVID-19 continue de se propager dans le monde entier, les différents pays ont élaboré des plans détaillés pour en limiter l'impact grâce à des mesures d'atténuation et de confinement, tout en faisant leur possible pour maintenir des services de santé capables d'apporter une réponse adéquate. Les mesures prises pour contrôler la propagation du virus ont eu un effet extrêmement négatif sur l'économie, et le ralentissement spectaculaire de l'activité économique qui en a résulté a entraîné une hausse du chômage. Pour atténuer les risques de récession économique, de nombreux gouvernements ont mis en place des programmes de subventions et de crédits destinés à tous les secteurs

de l'économie. Les subventions sociales d'urgence sont un des dispositifs permettant de distribuer des aides financières d'urgence à des tranches de la population en danger qui, autrement, ne pourraient pas satisfaire leurs besoins économiques de base¹.

Avec ce même objectif en tête, la Namibie a mis en place un plan en trois volets de relance économique et d'aide face au COVID-19 :

- Le premier volet du plan était destiné à aider le Ministère de la santé à se procurer des médicaments et du matériel médical ;
- Le deuxième volet visait à soutenir les entreprises en offrant des lignes de crédit abordables et en apportant un soutien financier aux employés ayant perdu leur emploi en raison du ralentissement économique ;
- Le troisième volet, sous la désignation de subvention d'urgence, était destiné à apporter une aide provisoire aux membres les plus vulnérables de la population adulte : les chômeurs et les personnes employées dans l'économie informelle ayant perdu leur source de revenu en

¹ Une vue d'ensemble des réponses qui ont consisté à octroyer des subventions à divers bénéficiaires pour faire face aux conséquences de la crise est disponible à l'adresse : pioneers-post.com/business-school/20200506/social-enterprises-and-covid-19-grants-loans-and-other-funding (en anglais).

raison des restrictions introduites pour limiter la transmission du COVID-19.

La subvention d'urgence était un paiement unique de 750 dollars namibiens (40,6 dollars É.-U.) en espèces à chaque personne remplissant les conditions requises. Elle devait bénéficier à 749 000 personnes, pour un coût total de 562 millions de dollars namibiens (36,8 millions de dollars É.-U.). Compte tenu de la population cible spécifique, les critères d'éligibilité au régime de subvention étaient exigeants :

- Comme règle de base, toute personne ayant un emploi ou recevant d'autres formes d'aide publique n'était pas éligible. Selon cette règle, seules les personnes âgées de 18 à 59 ans pouvaient bénéficier du régime : les personnes vulnérables de moins de 18 ans ou de 60 ans et plus étaient déjà couvertes par un régime de protection sociale qui leur fournissait une source de revenus. Dans le cas des personnes de plus de 60 ans, ce revenu provenait de leur pension garantie.
- Pour être éligibles, les personnes devaient prouver qu'elles étaient au chômage avant l'épidémie de COVID-19. Si elles avaient perdu leur emploi à la suite des mesures d'atténuation des effets du COVID-19, elles recevraient quand même un soutien financier, mais dans le cadre d'un autre régime de subventions.
- Enfin, les étudiants étaient autorisés à recevoir la subvention tant qu'ils ne recevaient pas d'autres types d'aides financières gouvernementales liées aux études. La Namibie dispose d'une série de programmes d'aide sociale qui offrent diverses sources de revenus².

² En vertu de la loi 10 de 1992 sur les pensions nationales, les personnes âgées, aveugles et handicapées perçoivent des pensions. La loi 3 de 2015 sur les soins et la protection de l'enfance couvre le paiement de pensions alimentaires et d'allocations pour enfants handicapés. La loi 2 de 2008 sur les anciens combattants prévoit la couverture des vétérans de la lutte de libération et des personnes à leur charge. En ce qui concerne les prestations de maternité, les congés de maladie et les indemnités en cas de décès, la loi 34 de 1994 sur la sécurité sociale prévoit l'enregistrement des employeurs et des

La procédure de demande a été ouverte le 14 avril 2020 et s'est terminée le 8 mai 2020. Le Ministère des finances a transmis les derniers chiffres (en date du 10 mai 2020) au Ministère de l'intérieur, de l'immigration, de la sûreté et de la sécurité. Les chiffres indiquent que 970 720 demandes de subvention d'urgence ont été reçues, ce qui est beaucoup plus élevé que les 739 000 demandes prévues initialement. Les dernières données publiées par Deloitte indiquent qu'un total de 747 281 Namibiens ont bénéficié de cette subvention, pour un coût de 561,7 millions de dollars namibiens (32,5 millions de dollars des États-Unis)³. On s'attend à ce que 120 000 personnes supplémentaires en bénéficient après avoir terminé le processus de vérification⁴.

Une caractéristique importante de ce régime de subventions est l'efficacité avec laquelle il a été mis en œuvre. Les particuliers peuvent demander la subvention par SMS à partir d'un téléphone portable, même si le téléphone ne leur appartient pas. Si les personnes répondent aux critères d'éligibilité de la subvention et que leur demande est validée, la subvention est transférée sur le compte ou le portefeuille de la banque de leur choix. L'ensemble du processus, depuis la soumission de la demande jusqu'au transfert de la subvention à la banque, ne prend pas plus de 72 heures.

Pour valider les critères d'éligibilité, l'identité des 970 200 demandeurs a été vérifiée par rapport aux informations sur l'identité stockées dans le système national d'enregistrement de la population géré par le Ministère de l'intérieur, de l'immigration, de

salariés et l'enregistrement volontaire des personnes classées comme travailleurs indépendants. La loi prévoit également le paiement des prestations liées au congé de maternité, au congé de maladie, à un fonds d'indemnisation en cas de décès et au fonctionnement d'un fonds de pension national et d'un fonds d'aide médicale.

³ Ces chiffres ne sont pas définitifs et reflètent la situation au moment de l'élaboration de la présente note technique. Les chiffres définitifs seront probablement plus élevés et feront l'objet d'une annonce officielle du Ministère des finances de Namibie.

⁴ Deloitte, Namibian Budget 2020/21: Together thriving again, 2020. Disponible à l'adresse : deloitte.com/na/en/pages/tax/articles/Deloitte-Namibia-Namibian-Budget-Guide-2020.html.

la sûreté et de la sécurité. Selon le Ministère, un nombre encore plus élevé de vérifications a été effectué : 2286947 au 15 mai 2020. Ce nombre élevé de demandes est dû au fait que les personnes soumettent les mêmes informations relatives à leur identité plusieurs fois, ainsi qu'à la répétition des mêmes demandes dans le processus de compilation de l'ensemble de données pour la vérification.

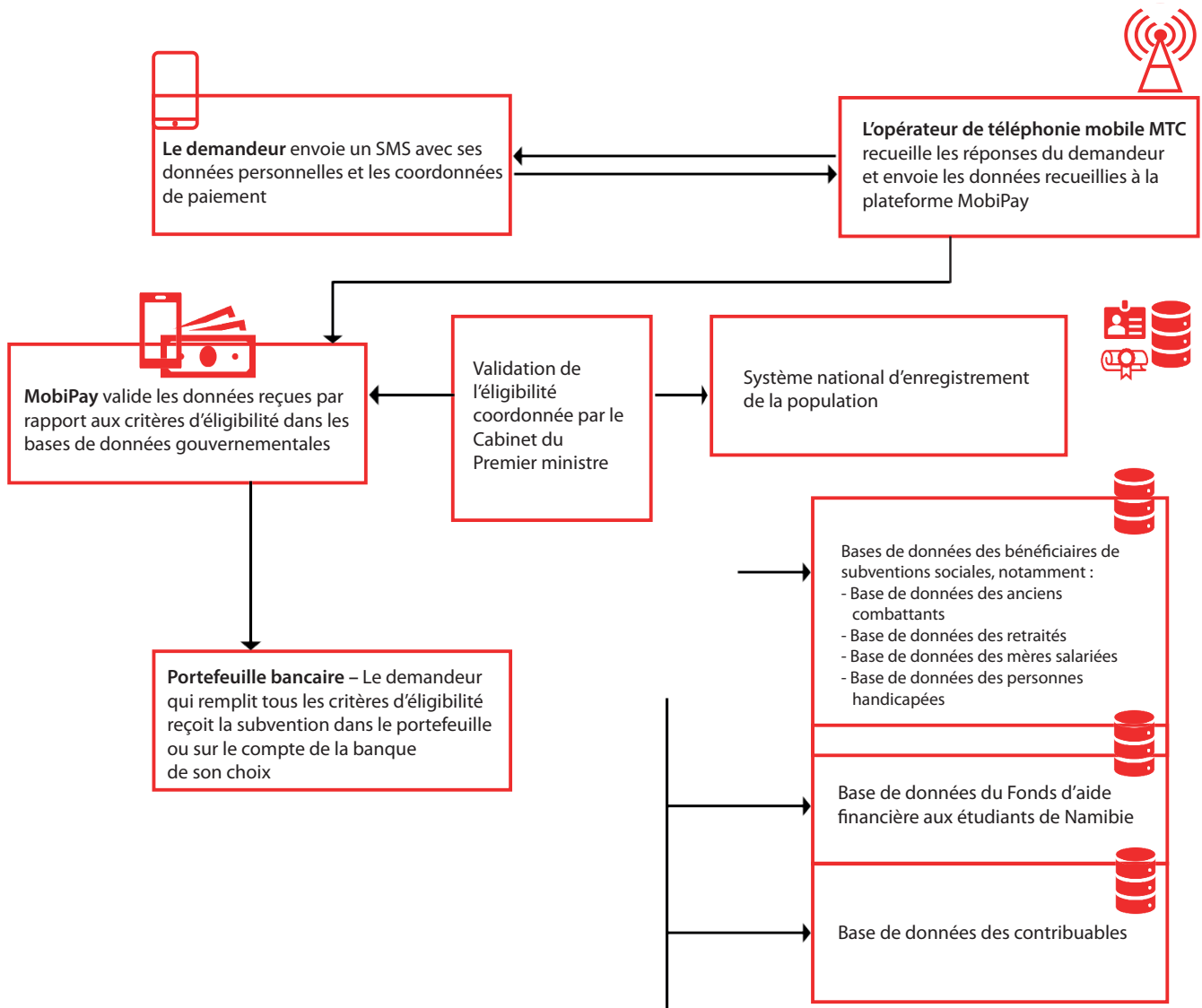
L'appareil administratif qui a permis au Gouvernement de distribuer des subventions à grande échelle à des centaines de milliers de personnes dans un délai aussi court est le résultat d'un investissement stratégique dans les systèmes intégrés d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et de gestion de

l'identité au cours de la dernière décennie. Cela va de pair avec la numérisation de ces systèmes et d'autres systèmes gouvernementaux qui traitent les données personnelles, ainsi qu'avec les investissements récents pour permettre l'interopérabilité entre ces systèmes.

Les systèmes intégrés d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité, éléments essentiels de la prestation de services

La procédure de demande de subvention a été conçue de manière à être simple et intuitive pour le demandeur. Les personnes

Figure 1: Traitement des demandes de subvention d'urgence



éligibles sont invitées à envoyer un SMS à un numéro court dédié⁵, qui invite ensuite le demandeur à répondre à une série de questions spécifiques message par message : prénom, nom, région de résidence et numéro d'identité. Enfin, le demandeur doit répondre à un SMS de validation lui demandant le nom de la banque à laquelle la subvention doit être transférée.

Une fois que toutes les informations demandées liées à un individu spécifique ont été collectées, la société Mobile Telecommunications Limited (MTC) les transmet à MobiPay, un fournisseur de services en Namibie pour les portefeuilles mobiles. Avant que le transfert de la subvention ne soit autorisé, MobiPay effectue une série de vérifications dans les bases de données gérées par le Gouvernement pour s'assurer que le demandeur répond aux critères d'éligibilité⁶. MTC et MobiPay ont tous deux proposé de fournir ce service gratuitement dans le cadre de leur responsabilité sociale d'entreprise.

Processus de vérification

La principale information utilisée dans le processus de validation est le numéro national d'identité du demandeur. Des cartes d'identité avec un numéro d'identité unique sont délivrées à tous les citoyens et résidents permanents âgés de 16 ans et plus. Ce numéro permet de consulter le système national d'enregistrement de la population pour vérifier les éléments suivants :

- La personne est un citoyen namibien ;
- La pièce d'identité fournie a un numéro d'identité valable et correspond au prénom et au nom fournis lors de la procédure de demande ;

- La personne qui possède cette pièce d'identité n'est pas décédée ;
- La personne répond aux critères d'âge.

Si les critères d'identité et d'âge sont remplis, le processus de validation se poursuit en interrogeant d'autres bases de données gouvernementales afin de déterminer si une personne possédant le numéro d'identité fourni est enregistrée comme bénéficiaire de subventions sociales. À cette fin, les bases de données électroniques pertinentes de chaque subvention sociale gérée par le gouvernement sont consultées (par exemple, la base de données des anciens combattants, la base de données des retraités, la base de données des mères salariées et la base de données des personnes handicapées). Pour avoir confirmation que les demandeurs ne sont pas employés ou qu'ils ont récemment perdu leur emploi, la base de données des contribuables (Système intégré d'administration fiscale) est consultée⁷. Enfin, la base de données du Fonds d'aide financière aux étudiants de Namibie est consultée pour confirmer que la personne n'est pas inscrite à un programme d'aide financière aux étudiants.

Chacune de ces requêtes est automatisée et est traitée en quelques minutes. Si toutes les requêtes donnent des réponses satisfaisantes, le système MobiPay lance une transaction sur le portefeuille ou le compte ouvert au nom du demandeur dans la banque de son choix. Le demandeur est alors informé que la subvention est prête à être perçue.

La capacité à concevoir et à mettre en œuvre un système de paiement aussi élaboré dans un délai court et dans un contexte d'urgence a été rendue possible par une réflexion stratégique, une planification et un investissement dans le développement de bases de données numérisées qui traitent et stockent des informations personnelles. Il s'agit notamment de la base de données des contribuables, des bases de données des bénéficiaires de différents types d'aide sociale,

⁵ Ce service est assuré par MTC.

⁶ République de Namibie et Ministère des finances, 2020. Frequently Asked Questions about the Emergency Income Grant of the Economic Stimulus and Relief Package. Disponible à l'adresse : mof.gov.na/documents/35641/89902/FQA-+Emergency+Income+Grant.pdf/cd1b50d2-ef25-d3c6-e4e8-d6e2297ec9a4 (en anglais).

⁷ Base de données disponible à l'adresse : <https://www.itas.mof.na/>.

Figure 2: Architecture des bases de données du Ministère de l'intérieur, de l'immigration, de la sûreté et de la sécurité

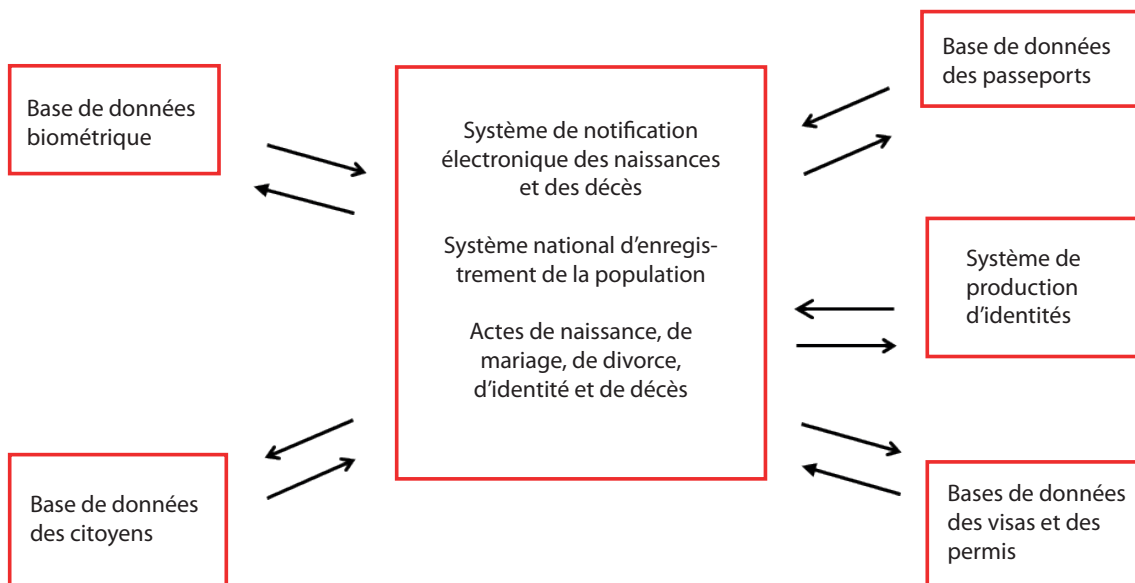


Figure 2: Architecture des bases de données du Ministère de l'intérieur, de l'immigration, de la sûreté et de la sécurité

ou de types très précis de bases de données de bénéficiaires, comme la base de données du Fonds d'aide financière aux étudiants de Namibie.

Étant donné que chacune de ces bases de données fonctionne en utilisant des données personnelles, le Gouvernement a fait des investissements importants pour créer un système national d'enregistrement de la population numérique et robuste pour gérer les informations d'identité juridique des individus, y compris les naissances, les mariages et les décès. Le fondement de ce système est une méthode d'enregistrement de l'état civil qui enregistre les événements définissant l'identité juridique des personnes. Les registres d'état civil numérisés fournissent la preuve de l'identité juridique, et les cartes d'identité nationales sont produites et distribuées sur la base de ces informations.

Au cours de la dernière décennie, les autorités namibiennes ont travaillé stratégiquement à la mise en place et à l'intégration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de

cartes d'identité nationales, et ont conçu, développé et mis en place le système national d'enregistrement de la population. Le système est désormais la seule source d'information sur l'identité juridique des citoyens namibiens. Dans cette optique, d'autres bases de données gouvernementales qui traitent et stockent des informations personnelles sont conçues de manière à ce que les informations sur l'identité juridique de leurs bénéficiaires correspondent toujours aux informations sur l'identité juridique du système national d'enregistrement de la population. Cette approche sera pleinement opérationnelle une fois que le cadre réglementaire du partage des données aura été adopté et que la couche d'interopérabilité X-Road des données sera entièrement mise en place.

Le système national d'enregistrement de la population est relié électroniquement à un système de notification des faits d'état civil, conçu pour communiquer au système national d'enregistrement de la population les preuves et les détails des naissances ou des décès enregistrés dans le temps, au fur et à mesure qu'ils surviennent dans les établissements de santé. Le système de notification est relié au système national d'enregistrement de la population en ligne et

tous les faits sont enregistrés en temps réel. Les systèmes de notification électronique des naissances et des décès ont été installés dans tous les hôpitaux, cliniques et morgues du pays. Ils peuvent également être utilisés via une application mobile.

Aujourd'hui, la Namibie est parvenue à un enregistrement quasi-universel des naissances vivantes et des mortinaissances dans le pays, ainsi que des informations de base sur l'identité et la santé⁸⁹.

Le système national d'enregistrement de la population est stratégiquement conçu pour pouvoir se connecter à d'autres plateformes gouvernementales de technologies de l'information et des communications (TIC). Ainsi, les informations sur l'identité juridique des personnes sont les mêmes sur toutes les plateformes gouvernementales. La Namibie travaille activement à la mise en œuvre du « National Data Exchange Service Bus », un modèle de couche d'interopérabilité des données développé en accord avec l'approche estonienne X-Road. Il permet aux systèmes de TIC du gouvernement d'interroger d'autres bases de données gouvernementales et de partager des données comme défini par la loi.

Résultats du processus

Au moment de la rédaction de ce dossier (mai 2020), les chiffres définitifs n'avaient pas encore été publiés. Certains indicateurs

8 Anette Bayer Forsingdal et Tulimeke Munyika, "The synergy between civil registration and social protection: a case study of Namibia" (La synergie entre l'état civil et la protection sociale : Une étude de cas sur la Namibie), dans *The Nexus between Civil Registration and Social Protection Systems: Five Country Practices* (Le lien entre l'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes de protection sociale : Les pratiques de cinq pays) (Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil du Centre de recherche pour le développement international, Ottawa, 2020). Disponible en anglais à l'adresse : crvssystems.ca/sites/default/files/assets/files/Social-Protection_3_Namibia_e_WEB.pdf.

9 Neo Corneliah Sebolao, Namibie : Étude de cas 4, dans *Recueil de bonnes pratiques pour relier les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil et les systèmes de gestion de l'identité* (Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil du Centre de recherche pour le développement international, Ottawa, 2019). Disponible en anglais à l'adresse : crvssystems.ca/sites/default/files/assets/files/CRVS_Namibia_e_WEB.pdf.

de tendance sont toutefois disponibles. Par exemple, comme le Ministère des finances l'a indiqué au Ministère de l'intérieur, de l'immigration, de la sûreté et de la sécurité, au 15 avril 2020 :

- 242 demandes ont été rejetées, car la pièce d'identité présentée s'est avérée appartenir à une personne décédée ;
- 57 demandes ont été rejetées parce que les demandeurs avaient moins de 18 ans ou plus de 59 ans ;
- 31846 demandes ont été rejetées parce que les numéros d'identité fournis étaient identifiés dans la base de données des contribuables et ne répondaient donc pas au critère de chômage, bien qu'ils aient été vérifiés dans le système national d'enregistrement de la population.

Les médias indiquent que quelque 127 000 demandes ont été rejetées parce que les informations fournies par les demandeurs ne correspondaient pas à celles du système national d'enregistrement de la population. Cela représente environ 13 % du total des 970 720 demandes présentées. Cette mesure à elle seule a permis d'éviter le versement de plus de 95 millions de dollars namibiens (5,5 millions de dollars des États-Unis) en réponse à des demandes frauduleuses¹⁰.

Cadre réglementaire

Bien que la distribution de la subvention d'urgence ait démontré que les systèmes de TIC gouvernementaux numérisés et interopérables sont tout à fait capables de vérifier ou de partager des données dans tous les systèmes gouvernementaux, en pratique, ce service n'est pas opérationnel. Son opérationnalisation attend l'adoption du cadre réglementaire qui définira les devoirs et les responsabilités de toutes les parties prenantes dans le partage des informations d'identité. La réglementation actuelle permet

10 Edgar Brandt, Namibia: EIG applicants besiege finance ministry, *All Africa*, 7 mai 2020. Disponible à l'adresse : allafrica.com/stories/202005080363.html.

au Ministère de l'intérieur, de l'immigration, de la sûreté et de la sécurité d'approuver une à une les demandes d'accès au système national d'enregistrement de la population, pour autant que l'objectif puisse être justifié. La loi 21 de 1996 sur l'identification contient une disposition sur le secret des données qui interdit le partage avec le secteur privé des données d'identité provenant du système national d'enregistrement de la population.

Étant donné la nature urgente de la pandémie de COVID-19 et la nécessité d'agir rapidement, le gouvernement a temporairement suspendu la disposition relative au secret de la section 14 (2) de la loi 21 de 1996 sur l'identité tout en assurant la mise en œuvre légale du service avec le secteur privé. Cette décision a été prise à l'issue de consultations approfondies. Cette suspension temporaire de la disposition sur le secret a été officialisée par une proclamation du Chef d'État dans le cadre de l'état d'urgence¹¹.

Nonobstant la suspension de la réglementation sur le secret, le Ministère de l'intérieur, de l'immigration, de la sûreté et de la sécurité a organisé la vérification d'une manière qui suit les bonnes pratiques reconnues au niveau international. Avant de décider de soumettre leur candidature, tous les candidats ont dû consentir à ce que les institutions participant à la prestation du service traitent leurs données personnelles. Le Ministère n'a pas permis à MobiPay d'accéder directement au système national d'enregistrement de la population. Au lieu de cela, MobiPay a fourni des listes numériques de données personnelles qui ont ensuite été traitées par le Ministère, qui a ensuite déterminé si les demandes étaient valides ou non.

Compte tenu du caractère urgent de la situation, le service a été fourni après des consultations entre le Ministère des finances et le Ministère de l'intérieur, de l'immigration, de la sûreté et de la sécurité. Les ministères ont déterminé que les conditions techniques préalables à cette prestation de services étaient

en place. Avant la mise en place de ce service, des consultations ont eu lieu entre le Ministère de l'intérieur, de l'immigration, de la sûreté et de la sécurité, le Cabinet du Premier ministre et le Bureau du procureur général. Le Cabinet du Premier ministre joue un rôle central en tant qu'hôte et responsable de la mise en œuvre de la plateforme d'interopérabilité X-Road. Le système national d'enregistrement de la population a également été conçu et développé par le Cabinet du Premier ministre, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, de l'immigration, de la sûreté et de la sécurité. Pour l'octroi de la subvention d'urgence, le Cabinet du Premier ministre a servi d'interface principale dans le processus de partage des données avec MobiPay et d'autres institutions étatiques participant à la procédure de vérification.

Enseignements tirés du projet

La distribution de la subvention d'urgence en Namibie montre pourquoi il est important que les citoyens aient une identité juridique unique reconnue par l'État et dont les caractéristiques (telles que la date de naissance, le prénom, le nom de famille et le lieu de naissance) sont valables dans les actes juridiques. Comme le montre la présente note, la carte d'identité nationale est devenue un élément clé pour accéder à la subvention. Le personnel du Ministère de l'intérieur, de l'immigration, de la sûreté et de la sécurité chargé de la production des cartes d'identité a été considéré comme essentiel et a donc été rappelé au bureau. Il a dû fournir un travail supplémentaire dans le cadre de la subvention. Cela lui a permis de traiter les demandes d'identification en attente et d'imprimer des cartes d'identité en réponse à la demande accrue. Entre le 30 mars et le 30 avril 2020, 17343 cartes ont été imprimées au centre de production de Windhoek. Celles-ci ont été envoyées quotidiennement dans les 14 régions du pays afin que les personnes puissent retirer leur carte d'identité et demander la subvention dans le délai fixé par le Ministère des finances¹².

11 Republic of Namibia, Government Gazette, Notice 7194 du 28 avril 2020 et Notice 7204 du 4 mai 2020.

12 Ministère de l'intérieur, de l'immigration, de la sûreté et de la sécurité, Operational Report from the National Population

La mise en œuvre d'un régime de subvention à grande échelle nécessite des ressources financières importantes. Il est de la plus haute importance de veiller à ce que seuls les bénéficiaires qui répondent aux critères reçoivent une subvention. Les mesures visant à éliminer l'implication humaine et à automatiser le processus de vérification fournissent des garanties supplémentaires contre la corruption ou la fraude. Les validations automatisées intégrées empêchent les personnes d'utiliser des données d'identification falsifiées ou des données d'identification de personnes décédées pour obtenir la subvention. De plus, les transferts financiers effectués dans le cadre de la subvention d'urgence ont fait l'objet d'un audit complémentaire par Deloitte.

Cette subvention et les subventions sociales existantes incitent les citoyens et les résidents à demander des documents tels que des certificats de naissance, des certificats de décès et des pièces d'identité en temps utile. La Namibie a l'un des taux d'enregistrement des naissances, des décès et des pièces d'identité les plus élevés d'Afrique. Comme indiqué dans le rapport de l'enquête démographique intercensitaire de Namibie de 2016 :

- Une proportion importante de la population (87,8 %) possédait un certificat de naissance namibien, tandis qu'environ 1,5 % avait un certificat de naissance d'un autre pays. En revanche, près de 10,4 % de la population n'ont pas de certificat de naissance ;
- La plupart des décès (93,5%) en Namibie ont été enregistrés. Le taux d'enregistrement des décès était supérieur à 90 % tant dans les zones urbaines que rurales ;
- Une proportion importante (82,9 %) de la population avait des papiers d'identité namubiens. La proportion était plus élevée dans les zones urbaines, avec 88,9 %, contre 76,2 % dans les zones rurales¹³.

La distribution de la subvention d'urgence démontre les avantages des investissements stratégiques et à long terme dans la mise en place de systèmes d'enregistrement et d'identité civils robustes et numérisés et dans l'interopérabilité des bases de données gouvernementales numérisées. La disponibilité des données d'identité sous forme numérique et la possibilité de vérifier les données d'identité dans un ensemble de bases de données fonctionnelles signifient que les autorités sont en mesure de vérifier rapidement que tous les critères d'éligibilité sont remplis.

Étant donné que ce régime de subvention a été mis en œuvre lors de l'urgence sans précédent du COVID-19, le système a une valeur ajoutée. Sans la capacité d'organiser et de fournir rapidement un service tel que la subvention d'urgence, le coût en vies humaines, en difficultés économiques et en ralentissement économique aurait été beaucoup plus élevé. Avec des dossiers sur papier et une vérification manuelle de l'éligibilité, l'ensemble du processus prendrait beaucoup de temps, ce qui annulerait les avantages d'une intervention d'urgence. En l'absence d'interopérabilité entre les entités de l'administration publique, chaque individu devrait se rendre dans chaque entité pour prouver qu'il remplit les critères d'éligibilité. La Namibie a cependant mis en place un système où la communication entre les citoyens et l'administration se résume à l'échange d'une série limitée de messages textuels. Lors de la crise du COVID-19, la possibilité de communiquer électroniquement avec l'administration et d'éliminer le contact physique dans le processus de demande a été l'un des avantages les plus significatifs du système.

Il convient également de mentionner que le taux de pauvreté en Namibie est passé de 60 à 20 % depuis l'indépendance du pays en 1990. Cela est lié à la poursuite du renforcement du système d'enregistrement des faits d'état civil. La Namibie a l'une des couvertures les plus

Registration System, 2020.

13 Rapport de l'enquête démographique intercensitaire de Namibie, 2017. Disponible à l'adresse : [cms.my.na/assets/docu-](https://cms.my.na/assets/documents/NIDS_2016.pdf)

[ments/NIDS_2016.pdf](https://cms.my.na/assets/documents/NIDS_2016.pdf) (en anglais).

élevées de la région subsaharienne en matière d'enregistrement des naissances et des décès et d'identification¹⁴.

Une administration publique interopérable qui prospère grâce à un solide système d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité offre de nombreuses possibilités de développement d'autres

services qui profitent aux citoyens. Dans le cadre administratif namibien, la subvention d'urgence dans le cadre du COVID-19 démontre comment un service peut être développé et mis en place dans un délai court tout en réduisant le temps nécessaire pour effectuer un traitement administratif complet et complexe avant que les services ne soient fournis.

¹⁴ Bayer Forsingdal et Munyika, The synergy between civil registration and social protection: a case study of Namibia.

Note

La Commission économique pour l'Afrique (CEA), le secrétariat du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil appuient l'élaboration de notes techniques sur les approches novatrices et les bonnes pratiques qui ont facilité l'enregistrement continu et universel des faits d'état civil en Afrique et ont par conséquent atténué l'impact du COVID-19 sur la performance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, y compris la production de données pour la surveillance de la santé pendant une crise sanitaire. L'objectif principal de ces notes techniques est de fournir une inspiration et des orientations politiques pour la programmation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans la région africaine en temps de crise sanitaire mondiale, telle que la pandémie de COVID-19.

La fiche technique intitulée «Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil comme outils de réponse d'urgence à la crise du COVID-19 : la subvention d'urgence de la Namibie» est la deuxième d'une série de fiches de ce type qui se concentrent sur les bonnes pratiques innovantes des pays en pleine pandémie de COVID-19.

Certains thèmes de ces fiches techniques sont indiqués ci-après :

- de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

- état civil sur les naissances et les décès pour la surveillance de la santé en pleine crise sanitaire
- enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil
- enregistrement des décès, y compris les causes de décès, pour la surveillance COVID-19

La présente fiche technique a été élaborée par Zoran Đoković, Tulimeke Munyika, Colin Muleke, William Muhwava, Hosea Mitala et Anette Bayer Forsingdal. Elle est basée sur des rapports sur l'aide d'urgence aux revenus publiés dans les médias namibiens. Elle est complétée par les informations que les fonctionnaires du Ministère de l'intérieur, de l'immigration, de la sûreté et de la sécurité ont fournies lors d'une réunion en ligne organisée par la CEA, et par d'autres échanges par courrier électronique. Les informations de base sur le développement, les caractéristiques et le fonctionnement de l'écosystème d'identité juridique namibienne sont tirées de l'Étude de cas 4 sur la Namibie dans le Recueil de bonnes pratiques pour relier les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil et les systèmes de gestion de l'identité, publié par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil du Centre de recherche pour le développement international (Ottawa 2019).

Pour plus d'informations, veuillez contacter William Muhwava, Chef de la Section des statistiques démographiques et sociales du Centre africain pour la statistique de la CEA à l'adresse : muhawava@un.org.

Ce travail a été réalisé avec l'aide financière et technique du Centre d'excellence pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Hébergé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), il est financé conjointement par Affaires mondiales Canada et le CRDI.

Avertissement

Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement celles d'Affaires mondiales Canada, du CRDI ou de son Conseil des gouverneurs.



CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems